

Téléphonie Mobile

Fiche de synthèse Charte 2021

Informations générales :

Opérateur	SFR	Arrdt	13 ^{ème}
Nom de site	ALBERT	Numéro	7510051984
Adresse du site	109, rue de Patay	Hauteur	R+5 (21.45m)
Bailleur de l'immeuble	Social : RIVP	Destination	Habitations
Type d'installation	Nouveau site 3G/4G/5G et partage de la fréquence de 2100MHz (4G/5G)		
Complément d'info	4 antennes sur 2 azimuts		
Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ?			Oui (DP)

Calendrier de suivi du dossier

Date d'enregistrement au Département Téléphonie Mobile (J)	23/07/2024
Date d'envoi de la fiche de synthèse à la Mairie d'arrondissement	24/07/2024
Date limite de réponse de la Mairie d'arrondissement (J+2 mois)	24/09/2024

Objet de la demande

Motivation de l'opérateur	L'opérateur prévoit d'installer une nouvelle antenne-relais sur le secteur pour permettre de disposer d'un réseau de qualité sur une zone jusqu'alors mal couverte et/ou permettre de continuer à téléphoner ou naviguer sur internet tout en évitant la saturation des réseaux, conformément à nos obligations réglementaires.		
Détail du projet	Ajout de 2 antennes pour la fréquence 3500 MHz (5G) et de 2 antennes 3G/4G (fréquences, 700MHz, 800MHz, 900MHz, 1800MHz, 2600MHz), avec partage de la fréquence 2100MHz en 4G/5G orientées vers les azimuts 10° et 180°.		
Distance des ouvrants	Néant	Vis-à-vis (25m)	Néant
Estimation	3G/4G/5G (2100): 10° <5V/m - 180° <4V/m 5G (3500): 10° <5V/m - 180° <4V/m		
Hauteur (HMA) des antennes 5G	3G/4G/5G : 23.41m pour les antennes à faisceaux fixes 5G : 24.42m pour les antennes à faisceaux orientables		

Incidence visuelle

Description des antennes et intégration paysagère	Ce projet consiste à déployer 2 antennes à faisceaux fixes pour la 3G/4G/ 5G NR2100 et 2 antennes à faisceaux orientables pour le 5G NR 3500 intégrées dans une fausse cheminée.
Zone technique	Création de la zone technique sur la terrasse

Date :

Avis de la Mairie d'arrondissement concernée :

Avis Mairie d'arrondissement :	Favorable
	<input type="checkbox"/>
	Défavorable
	<input type="checkbox"/>
	Ne se prononce pas
	<input type="checkbox"/>

Simulation et conformité au seuil de la Charte en 2G/3G/4G/5G (2100 MHz) - Faisceau fixe

❖ Exposition par antennes à faisceau fixe

Le niveau maximal d'exposition simulé à 1,5 m de hauteur est compris entre 1 et 2 V/m

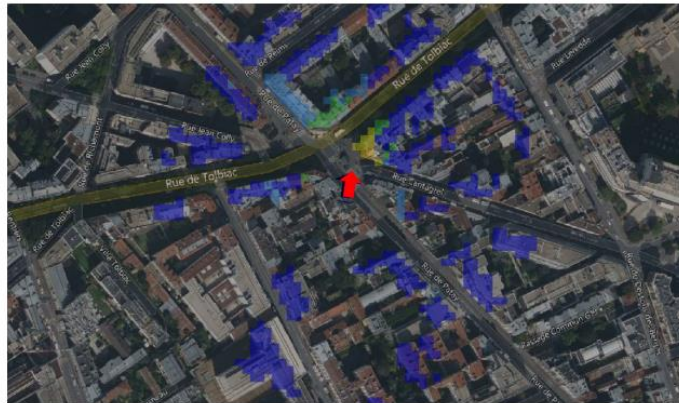
Les simulations en espace libre indiquent les niveaux maximums suivants par antenne à faisceau fixe:

	Azimut 10°	Azimut 180°
Niveau Maximal	entre 4 et 5 V/m	entre 3 et 4 V/m
Hauteur	19.5 m	18.5 m

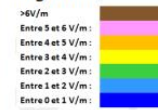
SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE

i. Azimut 10°: antennes fixes

Pour les antennes à faisceau fixe orientées dans l'azimut 10°, le niveau maximal calculé est compris entre 4 et 5 V/m . La hauteur correspondante est de 19.5 m .



Légende



Simulation et conformité au seuil de la Charte pour le 3500MHz (5G) - Faisceaux orientables

❖ Exposition par antennes à faisceaux orientables

Le niveau maximal d'exposition simulé à 1,5 m de hauteur est compris entre 1 et 2 V/m .

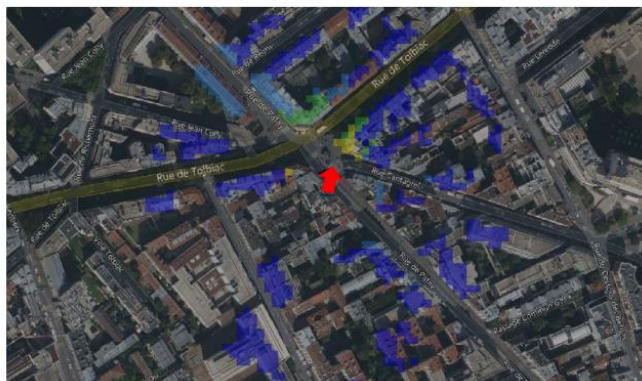
Les simulations en espace libre indiquent les niveaux maximums suivants par antenne à faisceaux orientables:

	Azimut 10°	Azimut 180°
Niveau Maximal	entre 4 et 5 V/m	entre 3 et 4 V/m
Hauteur	19.5 m	23.5 m

SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE

ii. Azimut 10°: antennes à faisceau orientable

Pour les antennes à faisceau orientable dans l'azimut 10°, le niveau maximal calculé est compris entre 4 et 5 V/m . La hauteur correspondante est de 19.5 m .



Légende



Vue des Antennes Avant/Après

Avant travaux



Après travaux



Vue des Azimuts

Secteur 0 Azimut 10° :



Secteur 1 Azimut 180° :

